



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 16 Décembre 2019

DELIBERATION DU CONSEIL
DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Retrait de la délibération du 25 septembre 2019 portant attribution d'une subvention à l'association Cap Corse Handicap dans le cadre d'un appel à projets sportifs.

L'An Deux Mille dix-neuf, le 16 décembre à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de Bastia en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 9 décembre 2019.

PRESENTS : Guy ARMANET, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI, Emmanuelle DE GENTILI, Mattea LACAVE, Thérèse LORENZI, Jean-Joseph MASSONI, Catherine MEZZANA, Jean-Louis MILANI, Emma MUSSIER, Philippe PERETTI, Céline SIMONI-PIACENTINI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGIO, François-Xavier RIOLACCI, Michel ROSSI, Pierre SAVELLI, François TATTI, Marie-Hélène VALENTINI.

ONT DONNE POUVOIR :

Valérie BIANCHI	à	Guy ARMANET
Angèle BRUNINI	à	Mattea LACAVE
Pierre-Noel LUIGGI	à	Linda PIPERI
Gilles SIMEONI	à	Pierre SAVELLI
Etienne PERFETTI	à	Louis POZZO DI BORGIO
Jean-Jacques PADOVANI	à	Marie-Hélène VALENTINI
Marie-Dominique CARRIER	à	Jean-Joseph MASSONI
Françoise VESPERINI	à	François TATTI
Marie-Dominique GIAMARCHI	à	Louis POZZO DI BORGIO
Michel SIMONPIETRI	à	Jean BIAGGINI

QUORUM : 21

ABSENTS : Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Serena BATTESTINI, Marie-Paule HOUEMER, Julien MORGANTI, Lucien NATALI, Dominique ROSSI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Noël VALERY, Jean ZUCCARELLI.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Marie-Dominique GIAMARCHI est élue secrétaire de séance.

Conseil du 16 décembre 2019

OBJET : Retrait de la délibération du 25 septembre 2019 portant attribution d'une subvention à l'association Cap Corse Handicap dans le cadre d'un appel à projets sportifs.

Le Conseil de la Communauté d'agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 20001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération ;

Vu l'arrêté préfectoral N° 2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 25 septembre 2019 relative à l'attribution d'une subvention à l'association Cap Corse Handicap dans le cadre d'appels à projets sportifs ;

Vu le courrier du Préfet de Haute-Corse en date du 30 octobre 2019, nous demandant, au titre de sa mission de contrôle des actes, de procéder au retrait de la délibération ;

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 25 novembre 2019 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Oui l'exposé du Vice-Président délégué à la politique sportive et après en avoir délibéré ;

DECIDE
(A l'unanimité)

De procéder au retrait de sa délibération du 25 septembre 2019 portant attribution d'une subvention à l'Association CAP CORSE HANDICAP, sise à 20222 Brando (SIRET 01920058000019) pour un montant de 1 500 € dans le cadre d'un appel à projets sportifs ;

AUTORISE

Le Président à signer à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **31 DEC. 2019**
et publication ou notification
du **31 DEC. 2019**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOGHRAOUI



LE PRESIDENT

François TATTI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification